

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 32
Votants : 36

L'an deux mille seize, le onze février à 19H00,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 4 février 2016.

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

Roger CHARVET, Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB,
(Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain
LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles); Philippe QUINTIN,
Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERRIER MUZET (Miribel-les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO
(Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur
Guiers); François LE GOUIC, Christian LORIDON (Saint-Jean de Couz) ; Pierre Auguste
FEUGIER (Saint Franc) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint- Joseph de Rivière) ;
Jean-Louis MONIN, Cédric MOREL, Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER (Saint-Laurent
du Pont) ; Yves GUERPILLON (Saint-Pierre de Chartreuse); Jacques RICHEL (Saint-Pierre de
Genebroz) ; Louis BOCCHINO , Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73) Jean Paul
PETIT, Frédéric CALVAIRE (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT
(Saint-Thibaud de Couz).

Pouvoirs : Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Christiane GONTHIER à Pierre Auguste
FEUGIER, Suzy REY à Jean Paul CLARET, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN

**OBJET : Avenant EVS au marché d'exploitation
du bas de quai de la déchèterie**

Le Vice-président,

RAPPELLE que la CC Cœur de Chartreuse est en contrat avec LELY Environnement depuis le 20 juillet 2014 pour
l'exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers.

Depuis cette date, les Emballages Vides Souillés (EVS) sont collectés en caisses palettes (ex : bidons d'huiles de
vidange, de produits phytosanitaires > 20 L ou de peintures > 15 L...), en même temps que les autres Déchets Diffus
Spécifiques (DDS) du marché ; le forfait pour cette prestation est de 550 € HT par collecte, auquel il faut ajouter les
coûts de traitement.

EXPLIQUE que les quantités d'EVS collectées étant importantes, c'est ce flux de déchets qui déclenche
systématiquement une demande de collecte, et donc un coût de 550 € HT minimum à chaque enlèvement. Il apparaît
donc nécessaire de disposer d'une plus grande capacité de stockage pour les EVS.

En lien avec le prestataire, il est proposé de mettre une benne 22 m³ fermée spécifiquement dédiée à ce flux.

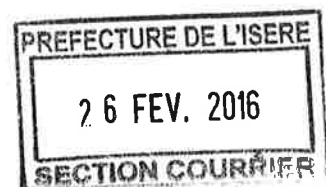
INFORME que les tarifs proposés pour cette prestation sont :

- location de la benne = 50 € HT/mois
- rotation de la benne = 395 € HT/rotation

RAPPELLE que la commission déchets qui s'est réunie le 19 janvier dernier s'est positionnée en faveur de cette
solution qui permettra de diminuer le nombre de collectes (et donc les nuisances liées au transport) et qui sera
économiquement plus avantageuse pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant EVS au marché d'exploitation.



Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 24 février 2016,

Le Président

Denis SEJOURNE